

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT MARS
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 14 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 21

- Pour : 21

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 19

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux

Absents et excusés : 04

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, LEFANT Myriam, TROMBERT Fabien, RASERA Louise

Pouvoirs : 02

Monsieur MARCHAND Thierry à

Monsieur BERGER Jean-François

Madame LEFANT Myriam à

Madame ROSSET Emmanuelle

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_03_02

DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

La Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) est compétente en matière de « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs et culturels, activités culturelles et socio-culturelles, activités sportives ».

Dans ce cadre, elle a mis en place un réseau de bibliothèques municipales ou associatives et un service intercommunal de lecture publique, qui comprend plusieurs agents et est situé dans des locaux spécifiques au lieu-dit « Le Jotty », sur la commune de la Vernaz.

Le service intercommunal de lecture publique est chargé du fonctionnement et de l'animation du réseau, de la gestion informatique de celui-ci, de la circulation des documents (« navette »), mais aussi de l'accompagnement des bibliothèques en leur prodiguant conseils, formations, assistance technique... Il élabore également une programmation annuelle d'évènements culturels.

La CCHC a élaboré en 2022 un projet territorial de lecture publique (Projet Culturel Scientifique Économique et Social - PCSES) qui comprend un état des lieux et fixe les objectifs du réseau de lecture publique pour les années à venir. Il précise les principes, valeurs, objectifs, outils et moyens, mis en œuvre par l'ensemble des participants au réseau, et devient leur référence commune. Ce projet a été adopté par le conseil communautaire le 12 avril 2022.

Afin de définir les conditions de collaboration entre la commune de Morzine et la CCHC, conformément au projet territorial de lecture publique, le conseil communautaire de la CCHC a approuvé un projet de convention de partenariat par une délibération en date du 10 décembre 2024. Il revient dorénavant à chaque commune de délibérer sur le projet de convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

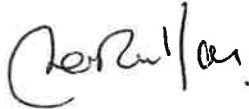
APPROUVE la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Haut Chablais - CCHC - pour le développement du réseau de lecture publique ci-annexée,

DEMANDE que soit maintenue la compensation de 7 000 € correspondant au montant des cotisations des adhérents, avant l'instauration de la gratuité et dont bénéficiait l'association « La Rencontre » avant que la bibliothèque devienne communale,

AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 25 mars 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
